



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

Le 8 avril 2021,

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SPÉCIFIQUE COVID-19 DU 7 AVRIL 2021

Participants : A. BASSAL, C. CORBOU, P. COROYER, R. FORTUN,
2 représentants par OS : CFDT : Josselin Froger-Zhang et Natacha Oriol

I- Impact des nouvelles mesures gouvernementales sur l'ouverture des services

Cette première semaine de confinement les établissements scolaires et crèches sont fermés, les cours sont donnés en distanciel.

Puis 2 semaines de congés scolaires.

Le 26 avril 2021, si les conditions sanitaires le permettent, les écoles et les crèches rouvrent.

Le 3 mai 2021, les collèges et lycées ré-accueillent les élèves.

Actuellement, les transports en commun sur la métropole fonctionnent en jour jaune comme lors des vacances scolaires.

A l'éducation : 10 écoles sont ouvertes, elles reçoivent les enfants dont les parents exercent un métier dit prioritaire fixé par l'état. En plus, par rapport aux précédents confinements, le personnel des crèches, des écoles, des centres de vaccination, décision politique de la Maire Présidente.

Par une décision politique Johanna Rolland et son équipe, les écoles accueilleront aussi des enfants en situation d'handicap ou en situation de prévention sociale. Les écoles maternelles ne pourront accueillir que 10 enfants par classe et en primaire 15 enfants. Les repas seront fournis par la collectivité.

Dans les multi-accueil petite enfance (MAPE) : 8 MAPE ouverts pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Les conditions de priorité d'accueil sont identiques au scolaire. Le nombre d'enfants par unité est de 10 enfants maximum soit 350 enfants accueillis par jour sur le territoire nantais.

Dans les mairies, 3 mairies annexes sont fermées pour permettre aux autres de fonctionner.

Pour le sport, les sportifs de haut niveau, les élèves STAPS, les sportifs porteurs d'handicap et les sportifs avec un certificat médical pour raison de santé peuvent continuer leurs activités.

Pour les mineurs :

Les activités sportives sont également autorisées mais avec des conditions sanitaires strictes. La pratique de tous les sports individuels est possible mais à l'extérieur. Les sports collectifs sont très restreints (ex le foot) car il ne peut pas y avoir d'échange de balle, de contact. Les joueurs ne peuvent



INTERCO 44

Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

pas faire un match ! ils peuvent seulement faire des dribbles, courir , tirer au but, ... mais pas de match de foot. Protocole sanitaire gouvernemental !

Pour la culture, le conservatoire reste ouvert juste pour les élèves en 3ème cycle. Tous les autres cours sont suspendus.

Les médiathèques restent ouvertes mais pas les bibliothèques.

Tous les musées restent fermés.

Pour les marchés, seul l'alimentaire est autorisé.

II- Impact RH

L'ASA garde d'enfant est étendue jusqu'à 16 ans, par contre les agents perdent leurs RIE ou RIF et leur ticket restaurant .

Sur ces 2 points, la CFDT a défendu vos droits, nous avons demandé :

- Pourquoi l'ASA garde d'enfant concerne les enfants jusqu'à 14 ans alors qu' au 1 er confinement, elle concernait les enfants jusqu'à 16 ans ?

- Nous dénonçons la perte financière garde d'enfant le RIE ou RIF. De nombreuses familles, souvent des familles isolées et ou monoparentales, souvent à bas revenu, vont devoir garder leur enfant. Cette décision risque de provoquer encore une plus grande difficulté financière, ajouter au soucis d'organisation familiale !

Sur la première question : A. BASSAL nous a entendu car la question a été relayée par toutes les OS et donc l'ASA garde d'enfant jusqu'à 16 ans au lieu de 14 ans et 11 ans dans le privé.

Sur la deuxième question : P. COROYER exprime que c'est le droit commun qui s'applique. La collectivité a donc décidé de retirer le RIE et RIF aux agents en ASA garde d'enfant comme les autres ASA pour une raison d'équité (passage pour avis en CT du mois de juin 2020 **vote contre de la CFDT**).

Pour bénéficiaire d'une ASA :

L'ASA garde d'enfants (maternel et primaire) n'est possible que pour la 1 ère semaine du confinement, s'il n'a pas aucune autre solution de garde.

L'ASA garde d'enfant étendue à la 4 eme semaine pour les enfants des collèges jusqu'au 16 ans car les structures scolaires resteront fermées !

Une différence importante est à noter entre la règle du privé et la règle adoptée par notre collectivité. En effet, si le conjoint est en télétravail dans le privé, l'agent public ne peut pas y avoir droit. Par contre, si le conjoint télétravail dans le public, l'agent peut prendre une ASA garde d'enfant (sous réserve de nécessité de service .)

Sur le temps des vacances scolaires, nos collectivités proposent aux agents d'accueillir leurs enfants de 3 ans à 11 ans dans les centres Accord mais seulement une semaine et s'ils prennent une semaine de congé pour couvrir l'autre semaine de vacances.

Les centres accord seront ouverts de 7h30 à 18h30.



INTERCO 44

Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

III- Ouverture du centre de vaccination XXL

Le centre de vaccination XXL a ouvert mardi au Parc des expositions de la Beaujoire, dans le Grand Palais. Un parcours est matérialisé avec 3 étapes :

- la vérification des documents et de leur horaire de passage,
- un questionnaire médical à remplir,
- l'injection et la surveillance en cas de réactions indésirables.

Actuellement, il y a 860 vaccinations par jour. L'objectif est de 1300 vaccinations par jour et à terme le centre devra pouvoir faire 2000 vaccinations par jour. L'ARS a demandé un fonctionnement de ce centre pendant au moins 6 mois.

Nos collectivités s'occupent de la logistique, du fonctionnement et de l'administratif. Le volet médical est géré par les médecins et infirmiers.

IV- Situation Sanitaire

L'administration nous fournira les chiffres ultérieurement pour ne pas charger davantage l'ordre du jour de cette réunion !

V- Questions des Organisations Syndicales

La CFDT avait posé des questions sur l'ASA garde d'enfant, sur les médiathèques et sur le vaccinodrome : ces questions ont été traitées en séance.

Les 2 autres questions :

- Pouvons-nous avoir des informations plus précises de la circulation du virus dans l'analyse des eaux usées (réseau Obépine) ?
- Comment sont organisés les dépistages Covid à la demande de l'administration ?

Ses réponses seront apportées ultérieurement.

Pour information seule la CFDT avait posé des questions en amont.

A ce jour, de nombreux collègues sont malades COVID ou cas contacts. Pour les malades nous leur souhaitons un bon rétablissement et pour les autres de la prudence et de la prudence pour se protéger et protéger les autres.

La prochaine réunion spécifique Covid-19 aura lieu le 28 avril 2021.

